

E

Cœur Eucha-
is à corriger

de la Sainte
qui ne sont
pre le jeûne
, strictement

deux fois par
aison où l'on
deux fois par

après minuit,

donné de ce
plus erronées.
it malades ou
, absorber des
communier à
du jeûne que

nt totalement
e leur confes-
ile.»

EXTRAIT D'UN

CALENDRIER PERPETUEL D'INDULGENCES PLENIÈRES

JUILLET

FÊTES FIXES

(Suite)

20. — **S. Elie, prophète, fondateur de l'ordre du Carmel**

Tout fidèle qui *visite* une église de Carmes ou de Carmélites : *confession et communion* (1).

22. — **Ste-Marie-Madeleine, pénitente**

Œuvre des tabernacles (Montréal) : *confession et communion ; visite et prière* à l'église Notre-Dame-de Pitié.

Zélateurs et zélatrices du sacré Cœur de Jésus : *confession, communion et prière*.

Confrérie du saint et immaculé Cœur de Marie : *confession, communion et prière*.

Tertiaires dominicains : *confession et communion ; visite et prière* à l'église de l'ordre ou de la fraternité.

24. — { **S. François-Solano, Conf. francisc.**
Bb. Thérèse et comp., martyres carmes

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Franciscains : *confession et communion* (2).

(1) Là où il n'y a pas d'église de Carmes ou de Carmélites, les confrères du scapulaire du Carmel (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulgence en visitant l'église où est établie la confrérie, ou si elle est distante de plus d'un mille, l'église paroissiale.

(2) Là où il n'y a pas d'église de Franciscains, les tertiaires (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulgence dans l'église paroissiale.